



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de canisites dans les espaces urbains

Question écrite n° 3679

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire que la prise en compte du bien-être animal est l'une des priorités des gouvernements d'Emmanuel Macron, ce qu'a montré, par exemple, la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et visant à conforter le lien entre les animaux et les hommes. Cependant, des points d'amélioration sont nécessaires ; outre celui, plus général, d'une meilleure collaboration entre les associations de protection animale et les instances gouvernementales, il conviendrait de doter les territoires urbains d'espaces canins plus généreux. Dans la plupart des espaces verts, les chiens doivent être tenus en laisse ou sont tout simplement interdits. Souvent, il est autorisé de les lâcher dans de petits espaces clôturés qui ne suffisent pas pour qu'ils se dépensent. Ainsi, selon un rapport de 2012 sur les espaces verts accessibles aux animaux domestiques à Paris, seuls 73 des 462 espaces offrent une zone ouverte aux chiens en laisse, souvent restreinte, mais il existe seulement 8 canisites pour promener les chiens sans laisse. Dans ces canisites, appelés aussi parcs à chiens, il n'y a pas assez d'espace et trop de chiens et cette promiscuité forcée génère des tensions. De plus, la propreté y laisse à désirer. Le confinement a montré à quel point les animaux sont essentiels au bien-être des humains. « Les gens ont besoin d'avoir un compagnon et plus en ville qu'à la campagne, où un appartement sur deux est occupé par une personne seule ou une famille monoparentale », a constaté le Dr Jean-Michel Michaux, vétérinaire à Maisons-Alfort et ancien intervenant à la mairie de Paris pour les questions animales. Or, depuis une dizaine d'années, la population canine a diminué de moitié et les difficultés d'accès à des espaces dévolus y sont pour beaucoup. M. le député invite le ministère à réfléchir au bénéfice d'une mission destinée à améliorer les conditions de vie des chiens en ville avec les points suivants : rendre certaines places publiques et jardins de quartiers accessibles aux personnes accompagnées par leur chien soit en permanence, soit sur des tranches horaires, selon les saisons de l'année ; multiplier les canisites et en revoir le concept, en créant de véritables espaces de détente et de jeux sur le modèle d'autres capitales européennes (Londres, Berlin, Francfort), dans un espace public de plus en plus limité avec la présence de vélos, voitures, trottinettes, marchés ; en relation avec les bailleurs sociaux, prévoir des aires canines dans certains grands ensembles. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Toute initiative des collectivités locales concourant à l'amélioration des relations entre l'homme et l'animal, telle que la création de parcs canins, mérite d'être soutenue. À ce titre, le ministère chargé de l'agriculture a accordé son haut-patronage à « la semaine du chien » et aux « assises de l'animal en ville », deux événements venant interroger la place des chiens dans la société. Cependant, la construction de parcs canins ne relève pas des compétences du ministère chargé de l'agriculture mais des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Vuilletet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3679

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5918

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2999